L'Hon. M. CURRIE-Terreneuve recevra \$106,000 par année, non seulement cette année mais toujours. Elle recevra aussi constamment 80 centins par tête. En outre elle recevra à l'avenir un bonus de \$165.000 par année, -- comment mon hon. ami expliquet-il cela? Car enfin cette somme capitalisée représente \$8,000,000;—il fait bon, à ce prix, entrer dans la confédération. Or, pourquoi regoit-elle cette somme énorme? Mon hon. ami nous dit que c'est en retour des riches terres de la couronne et des minéraux qu'elle remetau gouvernement général. Mais je ne sache pas que jusqu'à ce jour on ait retiré de l'île une scule tonne de charbon. Et quels autres minéraux peut-elle fournir? Aucun. Ses terres de la couronne n'ont aucune valeur, du moins n'ont-elles rien produit depuis plusieurs années. Nous donnerons donc & Terreneuve \$8,000,000, ou \$165,000 par année, pour des terres qui n'ont pas de valeur. J'exagère peut-être un peu, mais je suis sûr qu'une loi cède gratuitement ces terres à toute personne qui veut aller s'y établir pour cinq ans. Et voilà les riches terrains pour lesquels nous allons donner \$3,000,000! Mais mon hon. ami le commissaire des terres de la couronne nous dira peut-être que ces terres et minéraux, si peu de valeur qu'ils aient pour Terreneuve, vaudront \$8,000,000 pour la confédération, et que l'île n'ayant pas d'autre source de revenu doit recevoir, en retour, cette subvention. Mais pourquoi Terreneuve n'a-t-elle pas d'autre source de revenu? Pourquoi n'y a-t-on pas pris les moyens que nous avons employés nous-mêmes pour créer un revenu? Et nous allons nous taxer pour lui fournir \$165,000 par année! Hons. messieurs, j'ai déclaré que l'annonce du projet de confédération avait surpris le pays. Je crois que cette déclaration était fondée. Avant de nous réunir ioi nous n'avons eu que peu d'explications sur la partie financière du projet—point important. Je ne suis pas de ceux qui, favorables en principe à la confédération, y renonceraient pour un item de quelques centaines de piastres. Je prétends ceci, c'est que si la base du projet est injuste en ce qui concerne certaines parties contractantes, l'édifice qu'on veut élever tombers au seul souffle de l'opinion publique. Nous avons dû penser. en venant ici, qu'on nous soumettrait la mesure promise à la fin de la dernière session, mais c'est une toute autre affaire. Or, supposons que la mesure soit adoptée ici et

que les autres colonies la rejettent, quelle sera la conséquence? Si j'ai bien compris. le consentement de toutes les provinces est nécessaire et si une seule refuse, la mesure tombe à plat. Le Canada demandait la mesure promise qui devait mettre fin aux difficultés entre les deux sections de la province. Mais la conférence de Québec a totalement change notre position : on nous apporte un traité que nous devons adopter à priori sans y rien changer. Peu importent les détails, notre discussion n'est qu'une comédie. Même le délai raisonnable que je demande aujourd'hui sera refusé, je le crains bien, par le gouvernement. Hons. messieurs, pour vous faire voir combien il est nécessaire que la mesure soit juste et équitable envers tous ceux qui y sont concernés, je citerai les paroles d'un homme d'état distingué, une des gloires du Canada. Voici ce qu'il disait :

"Les populations du Canada n'approuveront aucune mesure qui contiendra le moindre germe d'injustice à l'égard de la moindre fraction du pays; et si, dans la mesure soumise aujourd'hui, un tel germe d'injustice existe, le succès du projet sera gravement compromis."

Voilà ce que disait, il y a quelques mois, l'hon. ministre des finances. Je découvre, dans le projet de confédération, des injustices flagrantes à l'endroit de certaines parties contractantes, et voilà pourquoi j'y suis opposé. On me dira qu'il n'appartient pas à cette branche de la législature d'entraver le projet, mais en cela je suis d'accord avec l'un des membres représentant un des plus grands colléges électoraux du Canada, (l'hon. M. MACPHERSON), quand il nous dit:

"Blen que la constitution interdise au conseil législatif de voter des deniers ou d'affecter des deniers à quelque objet, il lui reste la faculté de défendre avec zèle vos intérêts, et vous préserver d'une législation hâtive et irréfiéchie, et d'empêcher le gaspillage des deniers publics."

L'Hon. M. MACPHERSON-Parfaitement vrai.

L'Hon. M. CURRIE—Je partage entièrement les vues que l'hon. membre pour Saugeen a exprimées devant ses électeurs à ce sujet, et, le moment venu, j'espère que l'hon. membre sera fidèle à sa profession de foi. Or, qu'arrive-t-il aujourd'hui? Le projet est manifestement injuste vis-à-vis de la section de la province représentée par cet hon. monsieur. Nous nous engageons à